

panneau energie renouvelable.qxd 03/10/2007 14:46 Page 1

J'installe des équipements à énergie renouvelable...

J'installe une éolienne...

Éolienne de moins de 12 mètres de haut Pas de formalité





J'installe des panneaux solaires...

Pas de création de surface de plancher et moins de 12 mètres de haut Pas de formalité, mais le PLU peut interdire les panneaux solaires pour protéger le paysage

Plus de 12 mètres de haut, ou installés sur un bâtiment existant Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.